

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 8		

Séance du 27 JUILLET 2022

Date de la convocation
21 juillet 2022

Date d'affichage
21 juillet 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le VINGT SEPT JUILLET

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjointes,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

Absente : Mme MACIPÉ

Secrétaire de séance : M. CARRERE

2022 - 07 - 68

AFFAIRES FONCIERES

Création d'une Copropriété SDC Maison Jean Jaurès

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

La Commune est propriétaire d'un local commercial en rez-de-chaussée d'un immeuble situé 15 rue des Déportés / 24 rue du Pontias, au-dessus duquel Drôme Aménagement Habitat est propriétaire de 4 logements. Cet ensemble forme donc une copropriété.

Les copropriétaires ont désigné DAH, Syndic de l'ensemble immobilier.

L'intégration de la Commune à la Copropriété nécessite donc que des membres la représentant soient désignés pour intégrer le Conseil Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER Mme Aurore AMOURDEDIEU et M. Roger VIARSAC comme Membres du Conseil Syndical de la Copropriété SDC MAISON JEAN JAURES pour la durée du mandat municipal.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

